

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante Heures. — III Correspondance romaine. — IV L'abbé Stanislas-Alfred Lortie. — V Apostolat de la prière. — VI Avis à nos abonnés.

AU PRONE

Le dimanche, 22 septembre

On annonce :

La fête de S. Michel;

La collecte pour l'Université Laval; dans le dioc. de Joliette, pour les hôpitaux ;

*Dans les églises où la Confrérie du Saint-Rosaire est établie, l'indulgence plénière toties quoties pour dimanche prochain (de midi, samedi à minuit dimanche soir).*

NOTE.—*On peut se confesser dès le jeudi pour gagner l'indulgence toties quoties de la fête du Saint-Rosaire; on peut communier samedi ou dimanche.*

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 22 septembre

*Hors des diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette :*

Fête de saint Thomas de Villeneuve E. C., **double**; mém. du XVII dim. et des saints Maurice et comp.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. 1o de saint Lin, 2o du dim., 3o de saint Thècle.

*Dans les diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette :*

Octave du saint Nom de Marie, **double**; mém. 1o de saint Thomas de Villeneuve, 2o du XVII dim., 3o des saints Maurice et comp.; préf. de la sainte Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. 1o de saint Lin, 2o de saint Thomas, 3o du dim., 4o de saint Thècle.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 29 septembre

Diocèse de Montréal.—Du 27 septembre, saint Elzéar; du 29, saint Michel (Montréal).

**Diocèse d'Ottawa.**—Du 27 septembre, saint Adolphe (Howard); du 29, saint Michel (West Huntley, Fitzray Harbor et Wenworth).

**Diocèse de Saint-Hyacinthe.**—Du 27 septembre, saint Damien (Bedford); du 29, saint Michel (Rougemont).

**Diocèse de Sherbrooke.**—Du 27 septembre, saint Adolphe (Dudswell); du 29, saint MICHEL (Cathédrale).

**Diocèse de Nicolet.**—Du 28 septembre, saint Wenceslas; du 29, saint Michel (Yamaska).

**Diocèse de Valleyfield.**—Du 26 septembre, sainte Justine (Newton); du 29, saint Michel (Vaudreuil).

**Diocèse de Pembroke.**—Du 24 septembre, N.-D. de la Merci (Bancroft); du 29, saint Michel (Douglas).

**Diocèse de Joliette.**—Du 23 septembre, saint Luc; du 24, N.-D. de la Merci; du 25, saint Cléophas; du 27, saint Côme et saint Damien.

#### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	23 septembre.	— Saint-Michel-de-Napierville.
Mercredi,	25	— Sainte-Sophie.
Vendredi,	27	— Verdun.

### CORRESPONDANCE ROMAINE

Septembre 1912.



UL ne peut entrer dans le sacerdoce s'il n'y est appelé. Voilà la thèse fondamentale qui n'a point besoin d'être prouvée, car elle s'appuie sur tant de témoignages de la Sainte-Ecriture, sur une tradition si constante dans l'Eglise, qu'on ne saurait la révoquer en doute. Le mot du reste—vocation—indique qu'il faut être appelé au sacerdoce pour pouvoir y prétendre. Mais en quoi consiste cet appel? Est-ce le sujet lui-même qui, par les inspirations intérieures qu'il reçoit, déclare avoir reçu cet appel? Ou est-ce l'évêque qui, voyant dans un sujet l'intention droite, de bonnes qualités, la probité de vie et la doctrine suffisante, juge que Dieu appelle ce sujet au sacerdoce? C'est une question très grave, non seulement au point de vue théorique, mais au point de vue

pratique ; car, suivant qu'on adopte telle ou telle solution, l'évêque devra suivre une conduite différente dans l'admission des sujets aux ordres sacrés.

— M. le chanoine Lahitton, du diocèse d'Aire, avait fait il y a deux ou trois ans un livre intitulé *La vocation sacerdotale*, dans lequel il soutenait que l'appel de l'évêque constituait par lui-même la vocation ecclésiastique. Celui que l'évêque n'appelait pas aux saints Ordres se trouvait par le fait exclu du sacerdoce, et cette exclusion prouvait qu'il n'était pas appelé de Dieu. La doctrine développée et solidement prouvée dans ce volume ne fut pas du goût de tout le monde. Des théologiens s'inscrivirent contre et attaquèrent cette thèse. Le sujet du débat n'étant pas encore soumis à l'Eglise était libre, et les disputes des théologiens pouvaient avoir pour effet de le creuser plus profondément, et d'arriver, si la chose était possible, à des conclusions moralement certaines.

— Un jour un jeune clerc minoré demandait à l'évêque l'ordination du sous-diaconat. L'évêque, pour des motifs à lui connus, la lui refusa. Le sujet représenta respectueusement à l'évêque qu'il se sentait appelé à l'état ecclésiastique, qu'il en avait toutes les marques que l'on donne communément, et qu'en suite de ces marques ayant une vraie vocation sacerdotale, il avait droit à l'ordination. L'évêque lui répondit : " Je ne conteste point que vous ne présentiez ces signes ; mais à coup sûr, si vous avez une vocation ecclésiastique, elle n'est pas pour mon diocèse, car non seulement tous mes cadres sont pleins, ils débordent ; je vous donne donc bien volontiers la permission de quitter mon diocèse et d'entrer dans un autre qui voudra vous recevoir ".

— Cette discussion se prolongea dans la presse. On prit parti pour l'un ou pour l'autre. Cette controverse n'était au fond qu'un épisode de la lutte entre les critères externes et les cri-

tères internes. D'une façon générale, on était pour les premiers. Les intellectuels, les critiques, hypercritiques et modernistes étaient pour les seconds. Mais la question quitta bientôt les sphères sereines de la théologie spéculative. Les tenants des critères internes crurent qu'il fallait terminer la controverse par un coup d'autorité, et comme ils disaient avoir la vérité dans leur camp, ils déférèrent le volume du chanoine Lahitton à l'*Index*. Je crois qu'en bonne règle, ils auraient dû, s'il y avait lieu, déférer le volume au *Saint-Office*. La doctrine étant encore libre, l'*Index* ne pouvait que constater le fait et en même temps la liberté de la question. Il ne pouvait point, ordinairement du moins, porter un jugement sur la doctrine, ce qui est de la compétence de l'*Inquisition*. Toujours est-il que l'*Index* fut saisi; mais le jour même de la séance, le pape par une note dessaisit brusquement cette congrégation en lui enlevant l'examen du volume. Il nomma une commission des trois cardinaux Pompili, Bisleti et Van Rossum, à laquelle il adjoignit trois théologiens, et dont le secrétaire fut l'archevêque de Corinthe, plus connu sous le nom de Père Pie de Langogne.

— La commission a fait son rapport, l'ouvrage du chanoine Lahitton est loué—*sane egregie laudandum*—et la commission fait précéder ces mots de trois propositions suivantes: **1.** Pas de vocation et de droit à l'ordination avant le libre choix de l'évêque.—**2.** Ce qu'on appelle vocation sacerdotale ne consiste pas, du moins ordinairement, dans les aspirations du sujet ou les invitations de l'Esprit-Saint pour entrer dans le sacerdoce.—**3.** Pour qu'un sujet soit appelé par l'évêque, il suffit qu'il ait l'intention droite et cet ensemble de qualités religieuses, morales et de science, qui donnent espoir fondé qu'il fera un saint prêtre.

—J'ai résumé en français un résumé latin, dont tous les mots

portent ; aussi j'invite volontiers ceux qui veulent étudier cette question à en lire le texte authentique dans les revues qui n'ont pas manqué d'en parler. La décision est du 20 juin 1912.

\* \* \*

— L'année dernière le Souverain-Pontife avait envoyé au Brésil le Rév. Père Genocchi, des missionnaires d'Issoudun, pour étudier la question de l'évangélisation des Indiens encore infidèles. Les prêtres au Brésil sont tellement clairsemés qu'ils n'arrivent point à satisfaire les besoins religieux des catholiques. De plus les Indiens, restant dans les bois, éloignés de tout centre de civilisation, se trouvaient sans défense contre les blancs que l'appât du gain poussait dans les forêts et qui, méprisant toutes les lois divines et humaines, considéraient ces peuples de couleur comme au-dessous des animaux. De là des cruautés atroces, des fusillades en masse, des villages ravagés, femmes et enfants servant à assouvir les plus ignobles passions. En douze ans, on a fait 30,000 victimes ! En les amenant à la vraie foi, le pape pensait pouvoir plus efficacement les défendre. Revenu de sa mission au commencement de cette année, le Père Genocchi fit sur la malheureuse condition des Indiens un rapport qui émut vivement le Souverain-Pontife.

— Vers la même époque arrivèrent dans la presse des récits des cruautés que commettaient impunément au Pérou certains blancs contre les Indigènes. Les inculpés appartenaient à la *Peruvian Amazon Company* qui exploite le caoutchouc. Ces récits narraient des excès tellement horribles que l'opinion publique s'en émut et que la question fut portée à la Chambre des Communes. C'était ce que voulait le gouvernement anglais, dont l'action purement officieuse n'avait point abouti. Mais à cause du principe de non intervention, qui est un des points inébranlables de la diplomatie, sauf quand il s'agit des

états pontificaux, le secrétaire d'Etat dut se déclarer impuissant à faire quelque chose. Il préconisa l'envoi de missions protestantes chez les Indiens, qui auraient pour but de faire connaître ces excès, et de forcer moralement le gouvernement à les réprimer d'une façon plus énergique.

— C'est à cette époque que se précise l'action pontificale dans une encyclique adressée, le 7 juin 1912, aux archevêques et évêques de l'Amérique latine. Ses premiers mots *Lacrymabili statu Indorum* en résumant toute la partie motivatoire. Je ne veux point la résumer, ce serait trop long et ferait double emploi avec les revues qui la citent ou la commentent. Mais parmi les mesures que prend le pape pour essayer d'enrayer le fléau : envoi de missionnaires, développement et création d'oeuvres de secours pour les Indiens, instructions données par le clergé pour bien inculquer au peuple chrétien que tous les hommes sont frères quelles que soient leur nationalité et leur couleur et doivent être traités comme tels, j'en citerai une. Ces cruautés, je ne dirai pas bestiales — car la bête n'est pas cruelle, sauf chez les poètes, c'est l'homme qui est cruel et qui fait souffrir pour jouir de la souffrance d'autrui—ces cruautés, dis-je, sont dorénavant un péché réservé au Saint-Siège. Cette réserve montre à tous l'horreur que doivent inspirer de pareilles atrocités et la gravité de ce crime devant Dieu et devant l'Eglise.

\* \* \*

— Quand le Tsar rendit en 1905 le fameux *oukase* qui permettait aux sujets de l'empire de passer au rite grec catholique sans demander au gouvernement une autorisation qui était presque toujours refusée, les *Uniates*, c'est-à-dire les catholiques de rite grec, qui gardaient dans leur coeur l'attachement au Saint-Siège tout en étant forcés de suivre le rite grec russe, en profitèrent pour passer en masse au rite grec catholique.

En quelques mois, plus d'un million d'*Uniates* revinrent à la religion romaine. Il se vérifia même ce fait que, pour être plus sûrs de conserver leur foi romaine, un certain nombre d'*Uniates*, délaissant leur rite, sacrifice qui dut leur être excessivement dût, déclarèrent passer au rite latin. De cette façon, ils échappaient davantage à la pression officielle.

— Ces conversions en masse impressionnèrent le gouvernement de Saint-Petersbourg, et à partir de ce moment commença une persécution sourde contre les catholiques de rite grec. Pendant que des règlements bureaucratiques, en prolongeant et multipliant les formalités, mettaient au passage d'un rite à un autre des obstacles presque insurmontables, les ambassadeurs russes auprès du Saint-Siège se plaignaient au pape du prosélytisme qu'exerçaient les prêtres catholiques et lui demandaient de modérer leur zèle. Le pape fit répondre que nonseulement il ne pouvait blâmer le zèle des prêtres catholiques pour l'extension de la religion, mais qu'il était de son devoir de les approuver et de les encourager. Comme les instances faites à Rome restaient ainsi sans résultat, la persécution contre les *Uniates* devint plus savante et plus raffinée. On ne voulait pas encore enlever le privilège accordé en 1905, mais en fait il était pratiquement inutile, tellement étaient longues et difficiles les démarches à faire pour pouvoir s'en servir. Cette persécution latente, bureaucratique, dans un pays où la police se mêle de tout et est pour le peuple l'unique organe du gouvernement, est arrivée à son apogée avec le décret que vient de rendre le gouvernement russe dans l'affaire des mariages mixtes. On revient au décret de 1891. Il est prescrit que dans le cas d'un mariage mixte, d'abord les bans seront publiés dans l'église orthodoxe, puis le prêtre catholique n'a point de certificat à produire, ce sera la police locale qui déclarera les parties libres de tout lien matrimonial antérieur. Enfin, et c'est la disposi-

tion la plus grave, celle qui va le plus directement contre les lois ecclésiastiques, les deux époux devront promettre que tous les enfants nés de leur union deviendront membres de la religion orthodoxe, c'est-à-dire seront schismatiques. Nous voici revenus aux plus mauvais jours de l'intolérance russe.

— Le ministre actuel de Russie auprès du Saint-Siège, M. Boulatziel, est remplacé par M. de Nélidoff, qui, dans quelque temps seulement, prendra possession de sa légation. Ce délai est habilement calculé. Avant que le ministre ne rejoigne son poste, le gouvernement russe aura pris contre les catholiques toutes les mesures de rigueur nécessaires pour étouffer le prosélytisme romain, et essayer de dégoûter les catholiques de l'union avec Rome. Quand M. de Nelidoff se présentera au Vatican, le mal sera fait et d'une façon irrémédiable, puisqu'on sera en présence du fait accompli. Comme d'autre part le Saint-Siège n'a pas de représentant à Saint-Pétersbourg, le moyen lui manque pour faire entendre ses protestations et essayer de s'opposer, avant leur promulgation, à ces lois persécutrices de l'Eglise.

— On dira peut-être, mais alors à quoi bon un ambassadeur russe à Rome? J'avoue ne pas trop savoir ce qu'il y fera, si ce n'est d'essayer auprès du Saint-Siège une justification des lois persécutrices et déclarer qu'elles sont intangibles. Le gouvernement russe n'a point intérêt à casser les vitres, car une rupture lui créerait de grosses difficultés avec ses sujets catholiques, creuserait encore plus profondément le fossé qui les sépare des orthodoxes et ferait dégénérer la politique gouvernementale en persécution déclarée. Si le Portugal garde un représentant diplomatique à Rome à cause des rapports des colonies avec le Saint-Siège, la Russie veut faire de même pour maintenir, par la soumission au Saint-Siège, les catholiques russes dans l'union avec le gouvernement. C'est une question d'ordre intérieur qui a bien son importance.

Que fera le pape ? Je n'en sais rien. En 1853, Pie IX brisa les relations diplomatiques avec la Russie à cause de la répression de l'insurrection polonaise ; mais les situations étaient bien différentes. Pie X, dans les circonstances présentes, observera probablement le précepte du maître qui ne brise pas le roseau fendu et n'éteint pas la mèche qui fume encore. Du reste, interrompre brusquement les relations diplomatiques n'aurait d'autre effet que d'intensifier la persécution contre les catholiques, et nul n'y a intérêt. Enfin, gagner du temps est encore ce qu'il y a de plus sage quand on songe que Dieu est le maître du temps et le premier souverain des États.

• • •

— Il existe à Rome et dans les États pontificaux une société de personnes qui, sous le nom de *Maestre Pie* se destinent, et avec un grand succès, à l'éducation chrétienne des jeunes filles. Cette société unique à son origine, se divisa plus tard en deux branches, les *Maestre Pie Venerini* et les *Maestre Pie Fillipini*, du nom des deux fondatrices.

La seconde de ces deux branches vient d'avoir une grande joie. Le pape Pie X a approuvé ses constitutions — ce qui les met sous le gouvernement d'une supérieure générale—et il leur a donné comme protecteur l'aumônier apostolique. De plus à la date du 10 juillet 1912, il a signé l'introduction de la cause de leur fondatrice, Lucia Fillippini. Cette personne naquit à Corneto, le 13 janvier 1672. Privée à six ans de ses parents, elle fut recueillie par ses oncles. Ses progrès dans la religion chrétienne furent si rapides, que le curé de sa paroisse la prit pour son aide dans les catéchismes. Envoyée ensuite dans un couvent de Clarisses pour y achever son éducation, elle y donna de tels exemples de vertus, que, par dérogation pontificale, elle fut mise à la tête du monastère sans cependant faire partie de cet ordre. Ce fait est excessivement rare, et je ne connais qu'un cas analogue, encore ne s'agit-il pas d'un ordre à vœux solennels. C'est une congré-

gation de femmes dévouées à l'instruction, dont la fondatrice et supérieure générale n'a point de vœux, et par conséquent ne fait point partie de l'Institut qui a les trois vœux accoutumés, et que, par permission expresse du Saint-Siège, elle continue à diriger. L'évêque de Montefiascone appela Lucia Filippini dans son diocèse pour y fonder une communauté de jeunes filles se dévouant à l'instruction, et la fondation fut couronnée de succès. En 1707, Clément XI l'accueillait à Rome. Mais Lucia Filippini, ayant assuré le succès et la bonne marche de cette fondation, revint à Montefiascone, où elle mourut le 25 mars 1732 dans la soixantième année de son âge. Enseveli dans la cathédrale, son corps fut canoniquement reconnu en 1858, et les procès que l'on a faits ont conduit la Vénérable au premier stade sur la route de la béatification.

DON ALESSANDRO.

### L'ABBE STANISLAS-ALFRED LORTIE

**L**y aura bientôt un mois que l'abbé Lortie, du Séminaire de Québec, est mort à Curran, dans le diocèse d'Ottawa, chez son frère le curé de l'endroit. Mon modeste hommage à sa mémoire paraîtra bien tardif. J'arrive à peu près pour le service du 30<sup>e</sup> jour. Je tiens quand même à le faire. Je le dois.

Mieux que tous les hommages d'ailleurs, l'affluence à ses doubles funérailles, à Curran d'abord, le 21 août, puis à Québec, le lendemain 22 août, des personnalités les plus en vue, des dignitaires de l'Eglise et des hommes publics marquants, a exprimé magnifiquement en quelle estime il était tenu. M. Jules Dorion, dans l'*Action Sociale* du 20 août dernier, et M. l'abbé Emile Chartier, dans le *Devoir* du même jour, lui ont aussi consacré des articles superbes, qui ont été pour plusieurs, c'est sûr, comme une révélation.

Car, du grand public, l'abbé Lortie n'était peut-

être pas beaucoup connu. C'est que, comme tous les hommes vraiment supérieurs, il était un modeste. Partout à la tâche pour le succès des oeuvres, il paraissait rarement à l'heure du triomphe. Il se donnait de toute son âme et de toutes ses forces aux travaux qu'il aimait, sans s'inquiéter le moins du monde de revendiquer, à l'échéance, sa part de mérite. On a pu le constater d'une façon saisissante au congrès du *Parler français*. Ce n'est pas trop dire que d'affirmer que l'idée de ce congrès a germé dans sa tête et est sortie de sa chambre du Séminaire de Québec; qu'avec M. Rivard, et sous la direction de Mgr Roy, il fut l'âme de cette colossale organisation; qu'il y a même dépensé et ruiné ce qu'il lui restait de vie. Durant le congrès, sur l'ordre des médecins, il dut se confiner dans une chambre de malade. Il ne put paraître, je crois, qu'à la réunion des jeunes au *Monument des Braves*, à la promenade au *Petit Cap* et aussi à l'excursion au *Saguenay*, et encore gardait-il l'air d'un homme gravement atteint. Eh! bien, chose étonnante, dans tout le cours du congrès, dans les réunions, dans les études, dans les discours, on a parlé de tout et de tous, excepté de lui. Pas n'était besoin, sans doute. MM. les organisateurs de notre beau congrès du *Parler français* avaient autre chose à faire et, quoiqu'on en ait dit, ils ont fait toute autre chose qu'échanger des mutuelles congratulations. Et pourtant, je ne le cache pas, sachant ce que l'abbé Lortie avait été pour ce congrès, et le voyant d'autre part si gravement malade, j'attendais un mot qui saluât son mérite. Cela ne convenait peut-être pas, mais cela m'eut fait du bien au coeur.

\* \* \*

J'ai connu l'abbé Lortie à Rome, au Collège Canadien et à la Propagande, en 1891. Il n'était pas encore prêtre. Nous suivions les cours de Mgr Satolli. Tous les dimanches et tous les jeudis, à l'heure de la promenade, nous allions ensemble

courir les voies romaines, la voie *nomentane*, la voie *appienne*, la voie *salaria*, et ensemble nous discussions théologie, nous argumentions, nous récapitulions... nous préparions nos examens. Quel esprit clair, quelle méthode nette et précise, quel coup d'oeil sûr! Déjà, pendant deux ans, il avait suivi à Québec les leçons de théologie de Mgr Paquet, et précédemment, celles, je crois, en philosophie, de Mgr Mathieu. Quelle bonne fortune c'était de se mesurer avec un pareil émule! En juin 1892, il fut ordonné prêtre au Latran, et bientôt, avec l'abbé Lapointe, aujourd'hui Mgr Lapointe, vicaire-général de Chicoutimi, et l'abbé Aristide Magnan, l'auteur bien connu de plusieurs ouvrages remarquables, nous nous retrouvâmes en vacances, en Bretagne, aux Chatelets en Ploufragan, tout proche de Saint-Brieuc. Quelles vacances, utiles autant que joyeuses et joyeuses autant qu'utiles, nous avons passées là, il y a exactement vingt ans !

Mais je m'attarde à des souvenirs qui n'intéressent sans doute que moi. Tout ce que j'entends dire, c'est que l'abbé Lortie était le plus charmant et le plus précieux des compagnons d'étude, avant de devenir le maître distingué qu'il a été... et qu'il restera, grâce à ses ouvrages, pour tant de générations d'étudiants.

L'abbé Chartier a raconté avec émotion quels furent les rêves de jeune prêtre et de jeune professeur de notre regretté commun ami, et comment il se trouva qu'ils furent réalisés par la *Summa Philosophica*, par l'*Action Sociale* et par le *Parler Français*. Et c'est une fort jolie page que l'abbé Chartier a écrite ce jour-là, où la note personnelle, c'est vrai, pouvait d'abord surprendre, mais où pourtant elle était parfaitement de mise et paraissait, réflexion faite, bien dans le ton. M. Dorion lui, qui a été pendant vingt-cinq ans le confrère de classe d'abord et l'ami intime de l'abbé Lortie, a souligné avec une vibration de l'âme qui perçait à cha-

que ligne tout ce qu'a été, pour ces oeuvres diverses, dont j'ai parlé, l'action discrète mais si forte et si prédominante de l'infatigable travailleur, apôtre et patriote, que fut le regretté disparu. Et, je le répète, cela a dû étonner bien des gens. Les initiés seuls savaient qu'on ne pouvait dire trop, qu'on ne pouvait dire assez.

Depuis vingt ans qu'il était sur la brèche, comme professeur, comme directeur d'âme, comme sociologue, comme prédicateur, et même comme journaliste, l'abbé Lortie n'a jamais connu le repos. Docteur en théologie, maître ès arts, professeur à Laval, président de la Société d'Economie Sociale et Politique de Québec, membre du Comité central permanent et trésorier de l'Action Sociale Catholique, archiviste de la Société du Parler Français et enfin trésorier du Premier Congrès de la Langue Française au Canada, l'abbé Lortie, qui n'avait que 42 ans d'âge, est mort, au moment, semble-t-il, où les honneurs du rectorat de l'Université Laval allaient couronner sa vie laborieuse, en tout cas au midi d'une carrière qui promettait encore de brillantes étapes.

• • •

Pauvre cher abbé, sous ses dehors un peu vifs, quel coeur d'ami et de frère il savait garder! Homme d'ordre et de méthode avant tout, son bureau de travail, ses cahiers de notes, l'arrangement de ses meubles et jusqu'au lierre qui poussait dans l'une de ses fenêtres et grimpait aux murs de sa chambre de professeur, tout autour de lui et près de lui, comme dans sa tête, était à sa place et parfaitement rangé. Doué d'un rare esprit d'observation, il enregistrerait partout fiche sur fiche. Il ne comprenait pas, il me semble, qu'on ne fit pas des fiches. Que de matériaux il a amassés pour le futur glossaire canadien-français! Aussi était-il un incomparable organisateur. Il pensait à tout et n'oubliait rien, excepté lui-même. La seule chose qu'il n'a pu apprendre, ce fut de se ménager personnelle-

ment. Je me souviens que, dans nos courses d'étudiants en Europe, il s'imposait naturellement comme guide et chef des mouvements à faire. Il connaissait l'horaire de tous les trains, et la topographie des villes à visiter n'avait pas de secrets pour lui, sitôt qu'il avait examiné les *cartes* un quart d'heure. Et son beau-frère, le Dr Rodrigue, me disait qu'il lui répondait, l'hiver dernier, quand il lui parlait de se reposer: " Oh ! mais, c'est que je n'ai pas le temps ".

Hélas ! il a bien fallu prendre le temps de mourir. Et, après le congrès, il s'en est allé, malade, chez son excellent frère, son aîné de deux ans, curé depuis quelques années à Curran, où demeurent aussi ses parents, son père, sa mère et ses soeurs. Tout de suite, il a compris que la mort venait, et il l'a vu venir en brave, en chrétien, en prêtre, en convaincu. Ce lui fut, j'en suis certain, une consolation de mourir au milieu de cette chère famille qu'il aimait tant ; pour qui, je le sais, au sortir de son ordination et de sa première messe, il y a vingt ans, à Rome, avaient été ses premiers sentiments et ses premières pensées. Ses confrères du Séminaire de Québec vinrent jusque-là, nombreux malgré la distance, lui apporter un dernier témoignage d'affection. En dépit de ses souffrances — car il souffrit beaucoup les derniers dix jours — il fut reconnaissant et bon à tous.

Lui-même, son digne frère me l'a raconté, il consola sa vénérable mère, son excellent père et tous les autres. " Je m'en vais vers Dieu, leur disait-il, ne pleurez pas sur moi. La mort, c'est l'entrée dans la gloire. Je l'ai cru et je l'ai prêché toute ma vie. J'ai travaillé pour le bon Dieu. Pourquoi ne me serait-il pas miséricordieux ? "

Quant vint le moment de recevoir l'Extrême-Onction, M. le curé Pelletier, de Plantagenet, qui la lui administra, me faisait le récit, à Curran, le jour des funérailles, de tous les détails de l'admirable scène qui se passa. Explicitement et à

voix haute, l'abbé mourant s'associa à Notre-Seigneur souffrant au jardin de l'Agonie, flagellé au Prétoire, portant sa croix ou montant au Calvaire ! Prêtre, modestement mais solidement, il l'avait été toute sa vie; il voulut l'être, et il l'a été admirablement, jusque dans la mort.

• • •

Je l'ai vu couché sur son lit de parade, dans le petit salon du presbytère de Curran. Avec ses confrères de Québec, ses amis et ses proches, j'ai prié près de son cadavre. Et je re-voyais, dans ma pensée, l'homme fort et vigoureux qu'il semblait être; je l'entendais exposer ses thèses lumineuses à la Propagande, ou dans sa chaire de Québec; je l'écoutais causer avec abondance, avec entrain, dans sa chambre du vieux Séminaire... ou encore je me le rappelais parlant au *Monument National*, à Montréal, l'hiver dernier, avec clarté et avec esprit, de ses besoins et de ses espérances pour le *trésor* du Premier Congrès de la Langue française...

Tout cela, ce n'était plus rien pour lui. La mort était venue, et désormais c'était l'éternité! Mais Dieu n'aura pas frustré son espoir, si chrétien et si sacerdotal. Il nous laisse à tous l'exemple d'une vie de labeur et d'une vie utile, d'une vie glorieuse même, disons-le, pour la patrie canadienne. Honneur à lui !

Patriote dans tous les sens, Québécois dans l'âme et Canadien jusqu'au fond du coeur, ce prêtre savant et aimable, qui est parti au milieu de sa course, avait déjà vraiment rempli une carrière. D'ailleurs, il n'est pas mort tout entier. Ses oeuvres restent, l'une de ses oeuvres surtout, sa *Somme Philosophique*, que tous nos collégiens étudient, et qui jette, jusque dans les Universités du vieux monde, un bel éclat sur le nom canadien-français. Encore une fois, honneur à lui, et que Dieu lui accorde le repos éternel !

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

APOSTOLAT DE LA PRIERE

---

Intention générale pour le mois de septembre 1912,  
approuvée et bénie par Pie X

---

LES ECOLES ET LES COLLEGES CATHOLIQUES

---

Offrande quotidienne pendant ce mois

Divin Coeur de **Jésus**, je vous offre par le Coeur immaculée de **Marie**, les prières, les oeuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour la prospérité des écoles et collèges catholiques.

**Résolution apostolique.** — Non seulement par mes prières, mais par mon action personnelle, j'aiderai au maintien et à l'efficacité de nos écoles et collèges catholiques.

---

AVIS A NOS ABONNES

---

Un nouveau contrat, intervenu entre l'administration de la **Semaine religieuse** et ses imprimeurs augmente d'au-delà de 30 pour cent le prix de l'impression de notre journal. Cette augmentation élève la dépense annuelle à près de \$500.00. Nous sommes donc dans la nécessité d'élever aussi le prix de l'abonnement annuel; lequel à l'avenir sera de \$1.50 pour les abonnés du Canada, à l'exception de Montréal; et de \$1.75 pour ceux de Montréal, des Etats-Unis et des pays étrangers, à cause des frais de poste. C'est la première fois depuis sa fondation que la **Semaine religieuse** augmente son prix d'abonnement et nous espérons que nos lecteurs ne nous en voudront pas, attendu l'augmentation constante en ces dernières années du prix des choses nécessaires à la vie.